

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 001-200070118-20260331-DEL\_26\_03\_31\_04-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 32

Représentés : 4

Absents : 4

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, M. Laurent AUBERTIN, Mme Elise AUCLAIR, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL,

Étaient absents : Mme Pauline BEGUET (pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Michelle JAMBON (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. René SUAREZ (pouvoir à Mme Elise AUCLAIR), M. Thomas VANNIER (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION),

Secrétaire de séance : Mme Laure FANGET

#### **N°2026/03/31/04 –Election des Vice-Présidents et des autres membres du bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 et les articles L. 2122-7 et suivants ;

Considérant que les vice-présidents et les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours ;

**Il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du bureau, poste par poste, étant précisé que l'ordre d'élection n'a de conséquence que pour les vice-présidents, avec une élection selon leur rang dans l'ordre du tableau,**

L'appel à candidature pour les postes de vice-présidence est réalisé sur la base des thématiques qui leur seront associées, tout en précisant que l'intitulé exact des commissions à créer ainsi que les contenus respectifs desdites commissions seront échangés lors de la réunion de bureau du 07 avril 2026 et approuvés ensuite lors du conseil communautaire en date du 14 avril 2026.

Les candidatures sont les suivantes :

**Action sociale, jeunesse, petite enfance** : 1 candidate, Mme Nathalie BISIGNANO,

**Aménagement du territoire, urbanisme, mobilités et infrastructures publiques** : 1 candidat, Jean-Pierre CHAMPION

**Communication, mutualisation, services aux communes et services de proximité** : 1 candidate, Anne TURREL

**Affaires générales et finances** : 1 candidat, Alain REIGNIER

**Economie, innovation, service aux entreprises et tourisme** : 3 candidats, Romain COTTEY, Gaëtan FAUVAIN et Jean-Charles GALLO ; Romain COTTEY retire sa candidature à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

**Vie associative, vie culturelle et vie sportive** : 1 candidat, Denis Saujot

**Environnement, transition énergétique et gestion des ressources** : 1 candidat, Richard LABALME

**Assainissement** : 1 candidat, Jean-Michel LUX

Les candidatures pour les postes d'autres membres du bureau sont les suivantes : M. Christian BEGUET, M. Dominique MARTIN, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Lucien MOLINES, M. Romain COTTEY, M. Didier RUTSCHI, M. René SUAREZ (candidature exprimée par l'intermédiaire de la conseillère communautaire qui dispose de son pouvoir, Mme Elise AUCLAIR). Tous ces candidats sont maires de leur commune et aucun autre candidat ne se fait connaître. Le conseil communautaire a accepté à l'unanimité de procéder à une désignation au scrutin public pour l'élection de ces 7 membres du bureau.

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus :

Mme Nathalie BISIGNANO, en qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

M. Jean-Pierre CHAMPION, en qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président.

Mme Anne TURREL, en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-présidente.  
M. Alain REIGNIER, en qualité de 4<sup>ème</sup> vice-président.  
M. Jean-Charles GALLO, en qualité de 5<sup>ème</sup> vice-président.  
M. Denis SAJJOT, en qualité de 6<sup>ème</sup> vice-président.  
M. Richard LABALME, en qualité de 7<sup>ème</sup> vice-président.  
M. Jean-Michel LUX, en qualité de 8<sup>ème</sup> vice-président.

**INSTALLE** lesdits conseillers communautaires en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé,

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau communautaire autres que le président et les vice-présidents :

M. Christian BEGUET,  
M. Dominique MARTIN,  
M. Gaëtan FAUVAIN,  
M. Lucien MOLINES,  
M. Romain COTTEY,  
M. Didier RUTSCHI,  
M. René SUAREZ.

**INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité d'autres membres du bureau communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 31 mars 2026

Le Président,  
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Renaud DUMAY

DÉPARTEMENT

AIN

ARRONDISSEMENT  
BOURG EN BRESSE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :  
VAL DE SAONE CENTRE

Élection du président, des vice  
présidents et des autres  
membres du bureau

Effectif légal du conseil  
communautaire

.....36.....

Nombre de conseillers en exercice

.....36.....

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE PRÉSIDENTS et DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars, à 18 heures 30 minutes,

en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales

(CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Mme Virginie ASPLET	M. Laurent AUBERTIN	Mme Elise AUCLAIR
Mme Nathalie BEAUDET	M. Christian BEGUET	Mme Nathalie BISIGNANO
M. Jean-Pierre CHAMPION	M. Olivier CHATELAIN	M. Romain COTTEY
Mme Caroline CREMILLIEU	Mme Marie-France CURTIL	Mme Christine DESCOURS
Mme Corinne DUDU	M. Renaud DUMAY ✓	Mme Laure FANGET
M. Gaëtan FAUVAIN	M. Paul FERRÉ	M. Jean-Charles GALLO
M. Jérémy GONIN	Mme Catherine GUTIERREZ	M. Richard LABALME ✓
M. Gilles LATTARD	M. Jean-Michel LUX	M. Dominique MARTIN
M. Lucien MOLINES	M. Benoît PEIGNIE	Mme Magalie PEZZOTTA
M. Alain REIGNIER	M. Didier RUTSCHI	M. Denis SAUJOT ✓
Mme Delphine TRONCI	Mme Anne TURREL ✓	

Absents <sup>1</sup> : Mme Pauline BEGUET a donné pouvoir à M. Christian BEGUET, Mme Michelle JAMBON a donné pouvoir à M. Lucien MOLINES, M. René SUAREZ a donné pouvoir à Mme Elise AUCLAIR, M. Thomas VANNIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION

### 1. Installation des conseillers communautaires <sup>2</sup>

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Paul FERRE, conseiller communautaire le plus âgé, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. FANGET Laure a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. Élection du président

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum

Le doyen d'âge rappelle également que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État <sup>4</sup>, aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M<sup>rs</sup> DUDU Corinne et Jeremy GONIN

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes, ou, éventuellement de 2 lorsqu'il est détenteur d'un pouvoir. Le président ou l'assesseur l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]..... 35
- f. Majorité absolue <sup>5</sup>..... 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DUMAY RENAUD</u>	<u>35</u>	<u>Trente cinq</u>

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>7</sup>.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

<sup>4</sup> CE, 18 novembre 2024, n° 494128)  
<sup>5</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>6</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>7</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>8</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M. DUMAY RENAUD a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de M. DUMAY RENAUD élu(e) président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes peut disposer d'un nombre de vice-présidents correspondant au plus à 20% de l'effectif légal du conseil communautaire, soit 8 vice-présidents au maximum, ou, avec la majorité des deux tiers à 30% de l'effectif légal du conseil communautaire, soit 10 vice-présidents au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait au début du mandat précédent de huit vice-présidents, puis de sept en fin de mandat. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des vice-présidents de la communauté de communes.

**3.1. Élection du premier vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>9</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BISIGNANO Nathalie</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>11</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>12</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... \_\_\_\_\_

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>10</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>11</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>12</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

M<sup>r</sup> BISIGNANO ..... a été proclamé(e) premier vice-président et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... 35
- f. Majorité absolue <sup>13</sup> ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CHAMPION Jean-Pierre</u>	<u>35</u>	<u>Trente cinq</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>14</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>15</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>16</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>13</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>14</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>15</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>16</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M CHAMPION Jean Pierre a été proclamé(e) deuxième vice-président et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (bulletins déposés) 36
c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] 36
f. Majorité absolue 17 19

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Row 1: TURREL Anne, 36, Trente six.

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (bulletins déposés)
c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
f. Majorité absolue 19

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (bulletins déposés)
c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme TURREL Anne a été proclamé(e) troisième vice-président et immédiatement installé(e).

17 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
18 Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
19 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
20 Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.4. Élection du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>21</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>REIGNIER Alain</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>22</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>23</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>24</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M. REIGNIER Alain a été proclamé(e) quatrième vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>21</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>22</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>23</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>24</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.5. Élection du cinquième vice-président** ✓

**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 35
- f. Majorité absolue <sup>25</sup> ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GALLO Jean-Charles	16	Seize
FAUVAIN GAËTAN	11	Onze
COTTEY ROMAIN	8	Huit

**3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin** <sup>26</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>27</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GALLO Jean-Charles	23	Vingt trois
FAUVAIN GAËTAN	13	Treize

**3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin** <sup>28</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

M. GALLO Jean-Charles a été proclamé(e) cinquième vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>25</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>26</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>27</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>28</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.6. Élection du sixième vice-président**

**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... 34
- f. Majorité absolue <sup>29</sup> ..... 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>SAUGOT DENIS</u>	<u>34</u>	<u>Trente quatre</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>30</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>31</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>32</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

M. SAUGOT DENIS ..... a été proclamé(e) sixième vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>29</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>30</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>31</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>32</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.7. Élection du septième vice-président**

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>33</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LABALME RICHARD</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>34</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>35</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>36</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

M. Labalme Richard a été proclamé(e) septième vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>33</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>34</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>35</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>36</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.8. Élection du huitième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 33
- f. Majorité absolue <sup>37</sup> ..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>LUX Jean-Michel</u>	<u>33</u>	<u>Trente trois</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>38</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>39</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>40</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

M. LUX Jean Michel a été proclamé(e) huitième vice-président et immédiatement installé(e).

<sup>37</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>38</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>39</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>40</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Election des autres membres du bureau**

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes est composé du président, de vice-présidents et éventuellement, d'autres membres dont le nombre est librement déterminé par le conseil. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait au début du mandat précédent de huit autres membres, puis de neuf en fin de mandat. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à ..... le nombre de membres du bureau autres que le président et les vice-présidents de la communauté de communes.

**4.1. Election du premier autre membre du bureau**

**4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>41</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BEGUET chushan</u>	<u>36</u>	<u>trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>42</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>43</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>44</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.4. Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau**

M BEGUET chushan ..... a été proclamé(e) premier autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>41</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>42</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>43</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>44</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.2. Élection du deuxième autre membre du bureau**

**4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>45</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Martin Dominique</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>46</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposées) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>47</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>48</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième autre membre du bureau**

M. Martin Dominique a été proclamé(e) deuxième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>45</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>46</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>47</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>48</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.3. Élection du troisième autre membre du bureau**

**4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>49</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FAUVAIN GAËTAN</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>50</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>51</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>52</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.3.4. Proclamation de l'élection du troisième autre membre du bureau**

M. Fauvain Gaëtan a été proclamé(e) troisième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>49</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>50</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>51</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>52</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.4. Élection du quatrième autre membre du bureau**

**4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... 36
- f. Majorité absolue <sup>53</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Dolines Lucien</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>54</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....
- f. Majorité absolue <sup>55</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>56</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième autre membre du bureau**

M. Dolines Lucien a été proclamé(e) quatrième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>53</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>54</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>55</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>56</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.5. Élection du cinquième autre membre du bureau**

**4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... 36
- f. Majorité absolue <sup>57</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>COTIEY Romain</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>58</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>59</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>60</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième autre membre du bureau**

M. COTIEY Romain a été proclamé(e) cinquième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>57</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>58</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>59</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>60</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.6. Élection du sixième autre membre du bureau**

**4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... 36
- f. Majorité absolue <sup>61</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>RUTSCHI Didier</u>	<u>36</u>	<u>Trente six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>62</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>63</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>64</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.6.4. Proclamation de l'élection du sixième autre membre du bureau**

M. RUTSCHI Didier ..... a été proclamé(e) sixième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>61</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>62</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>63</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>64</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.7. Élection du septième autre membre du bureau**

**4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 36
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] ..... 36
- f. Majorité absolue <sup>65</sup> ..... 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>SVAREZ René</u>	<u>36</u>	<u>Trent six</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>66</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>67</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>68</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.7.4. Proclamation de l'élection du septième autre membre du bureau**

M SVAREZ René a été proclamé(e) septième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>65</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>66</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>67</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>68</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4.8. Élection du huitième autre membre du bureau**

**4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>69</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>70</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>71</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>72</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....
- c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.8.4. Proclamation de l'élection du huitième autre membre du bureau**

M ..... a été proclamé(e) huitième autre membre du bureau et immédiatement installé(e).

<sup>69</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>70</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>71</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>72</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

